Trujas
CONCESSIONNAIRE - REPARATEUR AGREE
DISTRIBUTEUR DE PIECES DE RECHANGE PEUGEOT
5 Avenue Roger Hennequin - CS70569
78197 TRAPPES CEDEX
Tél 01 30 16 22 22

SAS au capital de 2 894 900 €
R.C.S Versailles 493 445 878
Siret 493 445 878 00017 - APE 4511Z
N° Intracommunaitaire : FR 82 493 445 878

TRUJAS SAS
Siège Social
5 Avenue Roger Hennequin
CS70569
78197 TRAPPES CEDEX
SIRET : 493 445 878 00017
Tel : 01 30 16 22 22

DES CONCESSIONS DU GROUPE CARWEST

PEUGEOT

SAINT QUENTIN EN
BP 10118
1 RUE EUGENE HENAFF
78192 TRAPPES CEDEX

DUPLICATA FACTURE du : 30/06/2020
CHEQUE Echéance le : 31/08/2020 108 TOP! A
CCS : DOUCHET DAVID TVA : Véhicule mis en circulation le 15/01/2018

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
01-317814	0130184		PEUGEOT	VF3PSCFBCHR172440	ET-845-EX	17403	25968

Désignation	N° Pièce		Quantité ou temps	CT	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
C : REVISIONS : OPERATIONS SYSTEMATIQUES								
JOINT BOUCHON VIDANGE MOTEUR	6822AG	A031	1,00	4	2,10	10,00	1,89	1,89
(MKT) LIQUIDE LAVE VITRE	1637755180		1,00	4	1,40	20,00	1,12	1,12
FILTRE A HUILE	1616399880	A036	1,00	4	18,66	26,00	13,81	13,81
INEO ECS 5W30 PSA B712290	005010	STAT	2,80	4	21,05	20,00	16,84	47,15
- OPERATIONS SYSTEMATIQUES D'ENTRET IEN -	95N48A		1,00	4	70,00	0,00	70,00	70,00
DECHETS AUTRES	DECH			4	3,68	0,00	3,68	3,68
SOUS-TOTAL INTERVENTION C 137,65 (165,19 TTC)								
D : REMPLACEMENT DU LIQUIDE DE FREIN								
LIQUIDE DE FREIN	1610725580	A0VIT	2,00	4	8,92	20,00	7,14	14,27
VIDANGE ET PLEIN CIRCUIT DE FREINAG E ENTRETIEN	95N02A		0,50	4	70,00	0,00	70,00	35,00
SOUS-TOTAL INTERVENTION D 49,27 (59,12 TTC)								
E : REMPLACEMENT DES BALAIS D?ESSUIE-VITRE AVANT								
BALAI ESSUIE VITRE PLAT	1642340780		1,00	4	31,82	20,00	25,46	25,46
REMPLACEMENT BALAIS ESSUIE-VITRE AV ANT SUR VEHICULE	64EADA		0,20	4	70,00	0,00	70,00	14,00
SOUS-TOTAL INTERVENTION E 39,46 (47,35 TTC)								
F : REMPLACEMENT DU BALAI D?ESSUIE-VITRE ARRIERE								
BALAI D'ESSUIE-VITRE ARRIERE	1635156980	A009B	1,00	4	15,38	20,00	12,30	12,30
REMPLACEMENT BALAIS ESSUIE-VITRE AR RIERE SUR VEHICULE	64E91A		0,10	4	70,00	0,00	70,00	7,00
SOUS-TOTAL INTERVENTION F 19,30 (23,16 TTC)								
***** Trujas vous offre le lavage de votre vehicule *****								

Total hors taxe	Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		Total T.T.C

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande

Echéance le : 31/08/2020

PEUGEOT RAPIDE

PEUGEOT OCCASIONS DU LION

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."

Trujas
CONCESSIONNAIRE - REPARATEUR AGREE
DISTRIBUTEUR DE PIECES DE RECHANGE PEUGEOT
5 Avenue Roger Hennequin - CS70569
78197 TRAPPES CEDEX
Tél 01 30 16 22 22

SAS au capital de 2 894 900 €
R.C.S Versailles 493 445 878
Siret 493 445 878 00017 - APE 4511Z
N° Intracommunaitaire : FR 82 493 445 878

TRUJAS SAS
Siège Social
5 Avenue Roger Hennequin
CS70569
78197 TRAPPES CEDEX
SIRET : 493 445 878 00017
Tel : 01 30 16 22 22

DES CONCESSIONS DU GROUPE CARWEST

PEUGEOT

SAINT QUENTIN EN
BP 10118
1 RUE EUGENE HENAFF
78192 TRAPPES CEDEX

DUPLICATA FACTURE du : 30/06/2020
CHEQUE Echéance le : 31/08/2020 108 TOP! A
CCS : DOUCHET DAVID TVA : Véhicule mis en circulation le 15/01/2018

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
01-317814	0130184		PEUGEOT	VF3PSCFBCHR172440	ET-845-EX	17403	25968

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	CT	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant

Total hors taxe	Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			Total T.T.C
PI : 116,00	(4) 20,000			**294,82**
MO : 126,00 **245,68**	245,68			
DIV : 3,68	49,14			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
01-317814	0130184	25968

Echéance le : 31/08/2020

30/06/2020 294,82

MO facturee au bareme des temps sauf (*) au temps passe

PEUGEOT RAPIDE

PEUGEOT OCCASIONS DU LION

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."